



REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME
(CNIDH)



DECLARATION DU PRESIDENT DE LA CNIDH DU 19 AOUT 2015

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) est profondément préoccupée par la recrudescence des cas d'assassinats et d'enlèvements suivis de mort, perpétrés par des individus armés et qui continuent à faire des victimes au sein de la population de tous bords. La Commission déplore notamment l'assassinat de l'ancien Chef d'Etat Major Général des Forces Armées Burundaises, le Colonel à la retraite Jean Bikomagu, assassiné le 15 août 2015 à Kahondo et le couple tué dans la soirée du 12 août 2015 à Kamenge, en Mairie de Bujumbura, ce qui porte à au moins 14 le nombre de personnes tuées au cours des deux dernières semaines.

La CNIDH présente ses condoléances à la famille du Col. Jean BIKOMAGU et à toutes les familles éprouvées par ces assassinats ciblés observés ces derniers jours.

La CNIDH constate avec préoccupation que les initiatives de dialogue politique entamées n'ont pas encore repris de manière à lever les désaccords persistants entre différents protagonistes politiques.

La CNIDH note avec satisfaction la déclaration du gouvernement burundais par laquelle il manifeste sa volonté de reprendre le dialogue et l'encourage à s'inscrire résolument et immédiatement dans cette logique.

Face à cette situation, et dans l'objectif de mettre fin à la violence politique qui continue, la CNIDH recommande:

Au gouvernement

- De tendre la main aux différents protagonistes politiques pour une reprise immédiate du dialogue politique ;
- D'organiser des réunions de pacification à l'intention de la population, en présence des autorités administratives, des forces de défense et de sécurité, des autorités religieuses et des autres leaders communautaires,

Aux responsables des partis politiques

- De renouer avec le dialogue politique afin de trouver des solutions pacifiques et durables aux questions qui les divisent;
- De s'abstenir de tout recours à la violence quelles que soient la nature et la valeur de leurs revendications politiques.







REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME
(CNIDH)



Aux corps de défense et de sécurité

- De poursuivre les initiatives de désarmement de toute personne détenant illégalement des armes en veillant à éviter des victimes innocentes de part et d'autre;
- De continuer à assurer efficacement et équitablement la sécurité de toute la population ;
- De rappeler constamment à tous les membres de leurs corps les principes fondamentaux des droits de l'homme et en particulier le caractère absolu de l'interdiction des actes de torture ou de mauvais traitements et de poursuivre sans considération subjective aucune quiconque se rendrait responsable de tels actes.

Aux autorités religieuses

- De rompre avec le silence, d'appeler à la retenue et au rapprochement des positions des uns et des autres, et de sensibiliser leurs fidèles à la cohabitation pacifique et au respect de la vie.

A la communauté internationale

- D'encourager le Gouvernement et les protagonistes politiques à reprendre le dialogue politique sans délai.

A la population

- De rester calme et solidaire en ces moments de grande sensibilité politique et de résister à tout acteur ou phénomène de nature à diviser les filles et fils de ce pays.

Fait à Bujumbura, le 19 août 2015

Jean Baptiste Baribonekeza



... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...